

## Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du douze juin deux mille quatorze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 9

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marianne Cantais, Marie-Christine Langrené, Patricia Simon, Sophie Laurent  
MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Warwick Wilkins, Fabrice Bureau

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 2

Absent(es) excusé(es) : Florent Gignon, Guillaume Landa

Secrétaire de séance : Fabrice Bureau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 16 mai 2014.

### **DÉLIBÉRATION du 20/06/2014 - N°28**

#### **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Afin de procéder à l'intégration des travaux concernant l'assainissement du presbytère et de l'école, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014, opération 115 :**

**Section investissement :**

#### ***Pour le presbytère***

**En dépenses :**

Chapitre 041 - Article 2158 : 13 141,03€

**En recettes :**

Chapitre 041 - Article 238 : 5 625,65€

Chapitre 041 - Article 132 : 7 515,38€

#### ***Pour l'école***

**En dépenses :**

Chapitre 041 - Article 2158 : 16 944,56€

**En recettes :**

Chapitre 041 - Article 238 : 11 088,91€

Chapitre 041 - Article 132 : 5 855,65€

Voteants : 9

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION du 20/06/2014 - N°29**

#### **ACCUEIL AUX LOISIRS 2014 - AIDE AUX FAMILLES**

Suite au courrier reçu de la commune de Londinières concernant la préparation à l'organisation du Centre de Loisirs de Londinières qui aura lieu du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un partenariat est proposé aux communes du canton pour permettre aux familles de bénéficier du même tarif que celles de Londinières, alors qu'il est doublé pour les familles des communes non participantes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité un partenariat avec la commune de Londinières, pour l'année 2014 et les années suivantes.**

**Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

## DÉLIBÉRATION du 20/06/2014 - N°30

### CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

Cette délibération annule et remplace la délibération N°18 du 24/04/2014.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier adressé par la sous-préfecture de Dieppe, l'informant que les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau et donc que le délégué suppléant doit être Monsieur CARMENT Pascal et non Madame BRETON Charlyne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce changement à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION du 20/06/2014 - N°31

### DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant Défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Monsieur CARMENT Pascal a présenté sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, retient la candidature de Monsieur CARMENT Pascal comme correspondant défense.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de subvention FSL (Fonds de solidarité Logement) : refusée
- Commission des chemins : suite aux visites de la commission sur le terrain, tous les futurs travaux ont été recensés.
- Commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire du bombardement de Bures-en-Bray :
  - o il est prévu la plantation d'un arbre pour commémorer cet évènement tragique
  - o il est décidé de son emplacement et il est proposé d'installer une plaque commémorative
- Rappel sur l'organisation de la journée du 29 juin 2014.
- Banquet du 11 novembre 2014 : proposition d'une animation musicale.
- Illuminations de Noël : voir les possibilités de nouvelles idées de décoration.
- Horaires de tonte non respectés : ceux-ci seront rappelés dans « les Informations Buroises »
- Lecture d'un courrier reçu en mairie contenant plusieurs réclamations :
  - Demande de ramassage des déchets verts pour les personnes âgées sans véhicule.
  - Vitesse excessive « Grande Rue » et « Rue de la Butte » aux heures d'école.
  - Chiens et chats errants.
  - Chiens aboyant sans cesse en l'absence de leurs propriétaires : très énervant pour les voisins. Plusieurs endroits sont cités dans ce courrier.
  - Concernant les chiens bruyants, plusieurs administrés ont signalé en mairie qu'ils étaient excédés par les aboiements des chiens. Selon l'article 1385 du code civil, le propriétaire d'un chien est responsable du dommage qu'il a causé. Vous pouvez saisir le tribunal si malgré vos plaintes répétées, le propriétaire ne fait pas cesser les nuisances sonores. Le propriétaire est passible d'une amende.

La séance est levée à 23 heures